

Délibération n° 2014-27 du Comité syndical du Mardi 20 Mai 2014

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYDEL DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

L'an deux mil quatorze le vingt mai à dix huit heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 12 mai 2014.

Étaient présents ou représentés :	Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par M. Daniel VIALA), Manuel DIAZ, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL (représenté par M. Louis VILLARET), Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL, Frédéric ROIG (représenté par M. Jacques RIGAUD), Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER (représenté par Mme Anne-Marie FABRE), Luc VIALA, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 27	

Le Président expose ce qui suit

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que le vote a lieu [...] au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- De désigner Monsieur Olivier BRUN comme représentant du SYDEL au conseil d'administration de la Maison de l'emploi
- De désigner Monsieur Claude CARCELLER comme représentant du SYDEL au CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault
- De désigner Madame Marie-Christine BOUSQUET comme représentante du SYDEL à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Fleuve Hérault

Clermont l'Hérault, le 27 Mai 2014

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET

Publiée le 27 Mai 2014

Transmise le 27 Mai 2014